Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 21 (1913)
Heft: 6

Artikel: L'insurrection de 1831 à Neuchâtel
Autor: Jaccard, Henri-A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-18922

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INSURRECTION DE 1831 A NEUCHATEL

D'après un document de l'époque.

(SUITE)

La bonne cause ayant heureusement triomphé dans le Vignoble et au Val-de-Travers, le commissaire jugea utile d'occuper un autre foyer d'idées libérales, La Chaux-de-Fonds, qui pourtant cette fois n'avait pas bougé. Voici ce que relate le journal au sujet de cette expédition :

« Vers les huit heures du soir David-Moïse L'Eplattenier » arrivant avec sa famille tout nouvellement des montagnes » s'est présenté pour faire partie de ceux qui sont montés » aujourd'hui pour les Hauts-Geneveys; le Comité lui a » remis un paquet de dix cartouches. »

« Du 21e.

» La Chaux-de-Fonds a été prise cette nuit d'après les » rapports de plusieurs personnes.

» Monsieur le lieutenant Gaberel[1] nous a écrit ce qui » suit par une ordonnance :

» Le grand nombre de prisonniers qui va arriver à Va- » langin exige impérieusement que le Château de ce lieu » soit bien gardé; il importe absolument que les communes » fidelles du Valderutz manifestent en cette occasion comme » elles l'ont toujours fait, leur patriotisme, et en consé- » quence, la Communauté des Geneveys est invitée à envoyer » incessamment deux hommes à Valangin pour coopérer à » la sûreté dont il sagit.

» Valangin, le 21 décembre 1831, à deux heures de » l'après-midi. » (Signé) GABEREL, Lt. »

[1] Fréd.-Guill. Gaberel, premier-lieutenant de la Ire compagnie du deuxième département, à Savagnier. (M. A. Piaget.)

« Un courrier, dit la même feuille, arrivant dans ce mo-
» ment de la Chaux-de-Fonds, nous annonce que ce village
» s'est rendu sans résistance. Dieu veuille que cette bonne
» nouvelle se confirme ! »

Le Comité s'empresse d'obtempérer et signale le départ, pour la garde du château, le 21 décembre, de P.-F. Dubied, retour, le 22 au soir, J.-Jaq. Perreg(aux), revenu depuis Coffrane demi-heure après le départ (pourquoi ?), Henri-L^s L'Eplatt(enier), le 22 au soir.

Les bons continuent à se rassurer et les méchants à trembler.

« Du 22e décembre 1831, au matin.

» Le Comité ayant une pleine certitude de l'occupation de
» la Chaux-de-Fonds par nos troupes, a jugé convenable de
» lever le Poste de garde pendant le jour. »

« Du dit à 6 heures du soir.

» La Communauté ayant été convoquée par l'avis du
» Comité et ayant pris connaissance de la nouvelle officielle
» parvenue, on a décidé d'établir seulement deux gardes
» armés avant minuit et deux dits après, mais sans aucun
» salaire. Daniel-Pierre L'Eplattenier a commencé ce tour
» dès le moment de l'assemblée levée. »

« Mais voici maintenant les *Nouvelles officielles de la*
» *Chaux-de-Fonds, du 21 décembre 1831, à 11 heures du*
» *matin.*

» Cette nuit, toutes les colonnes de troupes sous les
» ordres de Son Excellence Monsieur le commissaire royal
» se sont ébranlées de leurs différents quartiers et ont effec-
» tué leur réunion au point de jonction des routes de la
» Sagne et de Neuchâtel. A huit heures du matin, la Chaux-
» de-Fonds était enveloppée par 2200 hommes et 10 pièces
» de canon en batterie ! La troupe ainsi disposée a fait son
» entrée par le plus beau tems du monde et sans éprouver
» la moindre résistance.

» Monsieur le Commissaire royal a ordonné le désarme-
» ment immédiat des révolutionnaires.

» Les honnêtes gens applaudissent à des mesures qui pou-
» voient seules assurer la tranquillité du pays ! Vive le Roi !

» *Le commandant de la place de Neuchâtel :*

» (Signé) DE BOSSET, capitaine. »

On sent dans ces lignes la joie du triomphe, mais comme Corneille l'a écrit : « A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. » Le Comité n'en a cure et poursuit sa mission :

« Ensuite des résolutions prises par la Communauté ci-
» dessus rapportées, les membres du Comité pouvant se sépa-
» rer ont quitté le corps de garde à 9 heures du soir. A
» 10 1/2 heures, l'homme de garde Eberhard, charron, vint
» annoncer au Justicier les nouvelles du jour et celui-ci étant
» allé au poste trouva une estafette venant de Coffrane
» porteur de ce qui suit :

» *Ordre du jour*[1] :

» Soldats !

» Vous avez rempli vaillamment une noble tâche, vous
» avez sauvé la patrie. Les rebelles, d'insultes et de menaces,
» s'étoient enfin portés à l'attaque et ont poussé le cri de
» guerre. Le gouvernement s'est préparé en silence. Vous
» avez tressailli à mon appel, vous avez accouru aux armes
» *(sic)*, et dans trois jours vous avez tué cette révolution
» qui, depuis un an, a déchiré le sein de votre Patrie. Je
» vous ai dit que Dieu confondroit les parjures et il les a
» confondus. Leur lache chef a fui deux fois, à Bevaix et à
» Travers, au premier coup de fusil, et n'a dû son salut
» qu'au cheval qui lui avait été solennellement donné pour
» faire son entrée triomphale à Neuchâtel.

[1] Le fac-similé de cet ordre du jour se trouve reproduit dans H. Gobat, *Histoire de la Suisse*, p. 583. F. Zahn, éditeur.

» Soldats ! Le Roi et la patrie sont contens de vous, et
» moi je suis fier de vous commander.

» (Signé) DE PFUEL. »

» Au Quartier général de la Chaux-de-Fonds, le 22 décem-
» bre 1831.

» Ainsi fait et relevé par l'ordre du Comité de sureté des
» Geneveys par moi soussigné aux Geneveys le 23e décembre
» mil huit cent trente et un (1831).

» *Le Chef militaire en remplacement :*
» A. L'EPLATTENIER, justicier. »

Cette proclamation est curieuse à plus d'un titre, entre autres, par son style, par son inspiration mystique sans parler de son emphase et de son exagération. De Pfuel, qui avait combattu à Iéna, a sans doute pris Napoléon pour modèle. On peut constater par les lignes suivantes écrites par le brave Justicier que cette grandiloquente page n'a pas manqué son effet sur l'esprit des « fidelles ». Une autre pièce leur fera comprendre le danger qu'ils ont couru et leur inspirera une horreur profonde pour un tel crime.

» Du 24 décembre 1831.

» L'artilleur Dav.-H. Bourquin ayant envoyé une pièce
» imprimée qui a été prise à l'un des chefs maintenant pri-
» sonnier au château, il m'a paru utile et bon de la transcrire
» sur le Journal du Comité communal : voici la pièce que
» l'on a imprimée :

» *Plan de campagne trouvé sur Rœssinger, écrit de sa main.*

» Depuis Yverdon, détacher une forte colonne de mille
» hommes au moins par Ste-Croix, qui viendroit désarmer
» la Cote aux Fées, pendant que d'un autre côté il passeroit
» deux pièces d'artillerie, avec les munitions nécessaires, par
» Concise, Boudry, Rochefort, accompagnées d'artilleurs, qui
» ramasseroient en passant tous les patriotes du Vallon ;
» qui arriveroient aux Verrières en même temps que la

» colonne de la Côte aux Fées. Là on se borneroit à leur
» faire une réquisition de cinq ou six cents fusils et de
» munitions dans la proportion de celles qu'on sait qu'ils
» ont reçues. Se loger là après avoir rassuré les habitans
» par des proclamations distribuées suffisamment. Partir des
» Verrières à 4 ou 5 heures du matin, par les Bayards,
» la Brévine, les Ponts et la Sagne en désarmant partout
» sur la route : se loger aux Ponts et à la Sagne, où ceux
» de la Chaux-de-Fonds nous rejoindraient avec ceux de
» Saint-Imier et Besançon. Occuper militairement Valangin,
» avec six cents hommes : le restant de la colonne cerneroit
» Neuchâtel de ce côté, où on lui feroit arriver deux obusiers
» par le Val-de-Ruz.

» Depuis Yverdon, même jour et même heure, une colonne
» moins considérable entraînera la Paroisse [1], le Vignoble et
» jusqu'à Rochefort et cernera la ville de ce côté. Si cette
» colonne est assez forte, on pourra en détacher quelques
» compagnies pour se porter par Rochefort à travers le Val-
» de-Ruz, pour renforcer les colonnes des Fribourgeois,
» Soleurois et Bernois, qui cerneront la ville de ce côté avec
» deux pièces et des fusées, afin d'inquiéter les riches pro-
» priétaires du Faubourg [1]. Quelques barques feront une croi-
» sière sévère pour ne laisser sortir que les femmes et les
» enfans. Les troupes seront cantonnées dans les Villages
» environnans. Le jour pour l'assaut étant pris, on leur
» enverra une sommation de se rendre et de nous envoyer
» l'abdication du Gouvernement; et s'ils refusent, leur don-
» ner quelques heures pour laisser sortir les femmes et les
» enfans, puis enfin agir énergiquement. Une fois en ville,
» faire siéger de suite une commission de dictature nommée
» d'avance, et leur donner des ordres précis et sévères pour

[1] La Béroche : Saint-Aubin, Gorgier, Vaumarcus, etc.

[2] Faubourg de l'Hôpital, quartier aristocratique de Neuchâtel. La note plaisante ne manque pas à ce document.

» l'organisation d'une garde communale qui doit faire
» observer l'ordre dans son ressort, sous peine d'une occu-
» pation militaire. »

Voilà donc en quoi consistait ce noir et détestable complot. En réalité cela paraît plutôt enfantin, et le comité d'Yverdon semble s'être nourri surtout d'illusions. Où vit-on ces milliers de patriotes accourir? Où se rencontrèrent ces renforts de Saint-Imier et de Besançon? Et cette colonne de Fribourgeois, Soleurois et Bernois qui devait cerner la ville? Fumée que tout cela ! En voici une autre preuve transcrite sur le Journal par le consciencieux Justicier :

« *Proclamation des rebelles (conservée jusqu'à l'orthographe).*

« Confédérés et concitoyens !

» Pour la seconde fois nous prenons les armes, la mau-
» vaise foi de nos antagonistes nous y oblige.

» Tremble ! aristocratie, tremble !...

» Toi qui soudoie et trompe le peuple, toi qui est cause
» que notre pays est à la veille d'une guerre...

» Tremble, ton heure a sonné !...

» Déjà du haut des monts de nombreuses cohortes s'avan-
» cent.

» Des deux côtés de la ville les troupes républicaines
» viennent payer le tribut à la commune cause.

» Quelques heures encore et sur la terrasse du donjon
» féodal, nous planterons l'arbre de la liberté.

» Soldats, le vrai patriote est magnanime, il ne frappe que
» celui qui résiste.

» Mais, si les chefs de l'aristocratie continuent leurs
» sourdes menées, mais si, avec leur fortune, ils soulèvent
» encore une masse égarée, et surtout s'ils se mettent à la

» tête des esclaves ennemis de la liberté;... point, point de
» clémence.

» *Le commandant militaire des patriotes neuchâtelois,*
» (Signé) Alphonse BOURQUIN.

» *Le comité central des patriotes et en son nom,*
» (Signé) le président, Auguste CUGNIER. »

Si de Pfuel évoque l'image et le souvenir de Bonaparte, voilà un morceau que ne désavouerait pas l'organe du Club des Jacobins. Mais que veut dire payer le tribut à la commune cause ? Mystère que nous n'approfondirons pas. Comme on le voit, ce n'est pas tant le roi de Prusse que le régime aristocratique qui est visé. Il s'agit donc bien d'un mouvement démocratique ayant surtout pour objet le renversement des privilèges et des privilégiés. Il ne faut pas perdre de vue que tous les cantons suisses étaient agités à la même époque par des luttes intérieures, dont plusieurs devaient sortir *régénérés,* suivant l'expression consacrée, c'est-à-dire pourvus d'un régime plus libéral.

Mais revenons-en à notre « Journal » dont c'est ici la dernière page. Maintenant que la patrie est sauvée, le zèle brûlant paraît évanoui ; comme on dit, il y a du tirage. Peut-être est-ce à cause de la décision prise le 22, de ne plus accorder de salaire ? Qu'on en juge :

« Du 26 décembre.

» Un ordre de M. le lieutenant Gaberel d'envoyer un
» homme, soldat, à Valangin le lendemain en remplacement
» d'Henri Jacot qui y a été dix jours. Le Comité a fait
» assembler la commune le 27 à 8 heures du matin qui a
» décidé d'appeler les volontaires s'il s'en présente, ou que
» Aug. Perregaux, Fréd. L'Eplattenier et Ch. Hertig qui
» n'ont point fait les campagnes [1] s'arrangeassent entr'eux

[1] Etaient-ils républicains ?

» pour paraître à Valangin. Le Gouverneur [1] est venu
» annoncer au Justicier que David-Henri Richard partira
» volontairement, ce qu'il a fait, mais il a été renvoyé sur-le-
» champ, a-t-il annoncé, vu que des carabiniers étaient
» arrivés à Valangin pour la garde depuis Neuchâtel. »

Ainsi se termine ex-abrupto le Journal du Comité de sûreté des Geneveys, juste un mois après son installation. Ce n'est qu'un pâle reflet, bien incomplet, des événements dont la Principauté était le théâtre, mais tel qu'il est, il nous fait comprendre la crainte qu'éprouvait la majeure partie des habitants à l'égard du changement, de la nouveauté. République et Révolution se confondaient dans leur esprit timoré. Le fruit n'était pas mûr. Il fallut encore dix-sept années pour faire triompher la logique et le bon sens. En attendant, le gouvernement victorieux ne se fit pas faute de se venger de ce qu'on a appelé « l'échauffourée de Bourquin ». Ce dernier, il est vrai, échappa aux poursuites, ce qui ne l'a pas blanchi aux yeux de ses coreligionnaires politiques [2]. Mais Alphonse Petitpierre et L. Dubois, dont il a été question, moururent dans les cachots, et le Dr Rœssinger n'en sortit qu'après sept années d'une dure captivité [3]. De leur côté les « fidelles » furent récompensés et tous purent obtenir la médaille en argent, dite de fidélité, portant d'un côté la couronne et le chiffre royal : F. G. III et la devise : Fidélité au devoir et à la patrie, 1831 ; au revers, les armoiries de la Principauté [4]. Grâce à l'amabilité de la Rédac-

[1] Gouverneur de la commune, c'est-à-dire le président communal. (M. A. Piaget.)

Il se réfugia en France, à Troyes, et finit misérablement ses jours à Boston, aux Etats-Unis, marchand de beurre et de fromage.

[3] A Ehrenbreitenstein et à Wesel.

[4] Décret du 18 janvier 1832. L'écu se blasonne comme suit : Ecartelé aux 1er et 4e de gueules à la bande d'or, qui est de Châlons-Orange, aux 2e et 3e d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent, qui est de Neuchâtel, sur le tout, d'argent à l'aigle éployée de sable, qui est de Prusse, l'écu sommé de la couronne royale.

tion du « Musée Neuchâtelois » nous sommes heureux de pouvoir en offrir ci-contre la reproduction. « Deux rubans sont représentés, le plus étroit, qui est le premier en date, réunit les couleurs de Prusse et de Neuchâtel. Il est à bandes successives *noire, blanche* (couleurs prussiennes), *rouge* et jaune (au centre), anciennes couleurs neuchâteloises. Le second ruban, plus large, postérieur de quelques années (1836), est à bande centrale *blanche,* avec bords *noir* et *jaune,* inversement répétés de chaque côté du blanc. Ce dernier ne fut pas le ruban officiel, mais paraît avoir été une affirmation des tendances royalistes de quelques Neuchâtelois. » (Note du *Musée Neuchâtelois.* Année 1899, p. 276.)

Henri-A. JACCARD.

L'ABBAYE DE St-MAURICE ET SES DROITS DE JUSTICE A LAVEY ET A SALAZ

(SUITE ET FIN)

V

En tenant compte des sentiments manifestés par les représentants de la commune, on pouvait espérer que le procès ne tarderait pas à prendre fin à la satisfaction des parties. Cependant ce n'est que trois ans plus tard que ces dernières parviennent à s'entendre. Et, chose curieuse ! c'est la commune qui a le dessous. C'est du moins ce qui ressort de la pièce que voici, datée du 9 février 1738.

« Le Conseil général de l'honorable communauté de Bex étant congrégé à l'extraordinaire sur la maison de ville, au son de la cloche, sous la présidence de vertueux et prudent Antoine-Gabriel Testaz, lieutenant, afin d'entendre les propositions d'accommodement qui ont fait le sujet de l'assem-